

**MAIRIE DE
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
E-mail : mairie@rohrbach.fr



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 octobre 2025
Sous la présidence de M. Gabriel SCHEH, Maire

Membres en exercice : 19

Présents : 14 (Quorum atteint)

Mrs et Mmes : SCHEH Gabriel, KOELSCH Alexandre, MEYER Arlette, SCHWARZ Sandrine, SEITLINGER Vincent, MUNICH Bernard, ORDENER Delphine, KARMANN Pascal, BOTZUNG Pierre, MISCHLER Sophie, JODER Stéphanie, PEIFFER Yves, RIMLINGER Isabelle, ALBERT Aurélie

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 3

M. ZIEBEL Cédric représenté par Mme ORDENER Delphine
Mme HEMMERT Odile représentée par Mme ALBERT Aurélie
Mme NZOSSU Virginie représentée par Mme JODER Stéphanie

Soit un total des membres présents et représentés : 17

Membre(s) absent(s) excusé(s) non représenté(s) : 2

Mme NIDERBERGER Josiane, M. STAB Didier

5. Marché pour les travaux de voirie définitive rue de Charente.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer la 1^{ère} partie des travaux de voirie définitive rue de Charente.

La construction des maisons étant terminée, la voirie définitive doit être réalisée entre la jonction avec la rue des Ardennes et la 1^{ère} impasse donnant accès aux habitations situées 1, 3, 5 et 7 rue de Charente.

Considérant la décision du Conseil Municipal du 24 mars 2025 de réaliser ces travaux en 2025,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2025,

Le conseil municipal, après exposé et délibération, à l'unanimité, décide

D'ADOPTER le marché de travaux comme suit :

Voirie définitive et travaux de viabilisation. Pour un montant de 97 621,92 € HT à

*L'entreprise COLAS Est
12 rue René Jolly
57200 Sarreguemines*

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget,

D'AUTORISER le Maire à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces liées à ce dossier.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 09 octobre 2025

Le Maire
Gabriel SCHEH

Le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication